

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2013/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2013

DCM N° 13-07-04-33

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Mob d'Emploi.

Rapporteur: M. DARBOIS

L'Association Mob d'Emploi mène depuis plusieurs années, avec le soutien de la Ville de Metz, diverses actions concourant à la fois à la promotion de l'usage du vélo et à l'insertion professionnelle :

- service de location de cycles (dont le pilotage sera transféré aux TAMM au 2^e semestre 2013, dans le cadre de la délégation de service public qui les lie à Metz Métropole),
- service de gardiennage et d'entretien des vélos des particuliers, qui a vocation à s'inscrire à terme dans une logique d'équilibre économique,
- actions de promotion de l'usage du vélo, dont animations durant *Metz-Plage*,
- accompagnement des enseignants dans le cadre de *l'Ecole du Vélo*,
- location solidaire.

La Ville de Metz souhaite réaffirmer son soutien à l'action de cette association par l'attribution d'une subvention de 128 000 € pour l'année 2013.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions Compétentes entendues,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU la délibération en date du 1^{er} juillet 2010 portant approbation du Plan Vélo,

VU la délibération en date du 20 décembre 2012 portant approbation du budget primitif 2013,

VU les actions que mène l'association Mob d'Emploi au regard de l'usage du vélo à Metz depuis de nombreuses années,

CONSIDERANT que l'association propose des actions cohérentes avec les politiques cyclables et sociales de la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE

- **D'ATTRIBUER**, conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe, une subvention pour un montant total de 128 000 Euros à l'Association Mob d'Emploi au titre de l'année 2013.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à cette délibération et notamment la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'Association Mob d'Emploi jointe en annexe et ses avenants éventuels.
 - **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Cellule de Gestion Mobilité et Espace Public
Commissions : Commission Technique sur le Déplacement du Vélo
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ